

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2025 - 5534 - 2022 B 00989 - 919 904 086 - IGH COMPANY

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL IGH COMPANY Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 468-476 AVENUE DE CALAIS 62730 MARCK Durée de l'exercice précédent* 15

Número SIRET*

9	1	9	9	0	4	0	8	6	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31/12/2024		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
	Fonds commercial (1)		AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	Terrains		AN		AO			
	Constructions		AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles		AT		AU			
	Immobilisations en cours		AV		AW			
	Avances et acomptes		AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
	Autres participations		CU	16 102 551	CV	16 102 551		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD		BE			
	Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières*		BH		BI			
	TOTAL (II)				BJ	16 102 551	BK	16 102 551
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		
		Autres créances (3)		BZ	477 301	CA	477 301	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	1 350 000	CE	1 350 000	
		Disponibilités		CF	332 336	CG	332 336	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH	4 836	CI	4 836	
	TOTAL (III)		CJ	2 164 474	CK	2 164 474		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	18 267 025	IA	18 267 025		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				
Immobilisations :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL IGH COMPANY		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 451 651.....)	DA	7 451 651		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	78 545		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 492 332		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 692 528		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	10 715 057		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 912 533		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	530 374		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 008		
	Dettes fiscales et sociales	DY	62 052		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	7 551 968		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 267 025		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 526 968			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	500 000	FH		FI	500 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	500 000	FK		FL	500 000
	Production stockée*					FM	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	500 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	41 718
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 921
	Salaires et traitements*					FY	210 847
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*				GA	
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	270 487
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	229 513
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 863 570
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	51 246
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	1 914 817	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	501 084
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	501 084
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 413 732
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 643 246

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SARL IGH COMPANY										Néant ☐ *	
												Exercice N									
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion												HA								
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *												HB								
	Reprises sur provisions et transferts de charges												HC								
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)												HD								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)												HE								
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *												HF								
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)												HG								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)												HH								
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI									
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ									
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	(49 282)								
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	2 414 818								
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	722 289								
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	1 692 528								
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme												HO							
	(2)	Dont	produits de locations immobilières												HY						
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IG						
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *												HP						
			- Crédit-bail immobilier												HQ						
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IH							
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées												IJ							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées												IK	6 468						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)												HX							
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)												RC							
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)												RD							
	(9)	Dont transferts de charges												A1							
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)												A2	43 141						
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 40 208																			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)												A3							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)												A4							
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	2 933	obligatoires		A9	40 208												
Dont cotisations facultatives Madelin			A7	2 933	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8														
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)												HS								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :												Exercice N								
													Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N								
													Charges antérieures	Produits antérieurs							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL IGH COMPANY

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2	3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL	LM	
	TOTAL III					LN		LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T
		Autres participations					8U	16 102 451	8V	8W 100
Autres titres immobilisés					IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU	IV		
TOTAL IV					LQ	16 102 451	LR	LS 100		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	16 102 451	ØH	ØJ 100		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IO		ØX		ØY 16 102 551		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK 16 102 551		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL 16 102 551		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL IGH COMPANY</u>										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN		OP		OQ		OR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL IGH COMPANY</u>								Néant ☒ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		– corporelles	6E	6F	6G	6H		
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF					
	– financières	UG	UH					
	– exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX							
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée) UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	458 439		458 439				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 471		6 471				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
		Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	12 390		12 390					
	Charges constatées d'avance			VS	4 836		4 836					
	TOTAUX			VT	482 137	VU	482 137	VV				
REVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
			à plus d'1 an à l'origine		VH	6 912 533	887 533	6 025 000				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	47 008	47 008					
		Personnel et comptes rattachés			8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	7 872	7 872					
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices			8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	53 162	53 162					
collectivités	publiques	Obligations cautionnées			VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 018	1 018					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	530 374	530 374					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ							
		Produits constatés d'avance			8L							
		TOTAUX			VY	7 551 968	VZ	1 526 968	6 025 000			
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	342	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	875 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 1 692 528

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
------------	---	----	--	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				J8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme				WN	
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions				WO	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR
--	--	--	--	--	--	----

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI
---	--	--	--	--	--	----

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
---	--	--	--	--	--	----

TOTAL I						WR 1 692 528
---------	--	--	--	--	--	--------------

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT
---	--	--	--	--	--	----

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU
--	--	--	--	--	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			– imposées au taux de 0 %			WH	
			– imposées au taux de 19%			WP	
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			– imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	33 178
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		

Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
	Majoration d'amortissement*						XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	pp	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quidecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septeicies)	PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS
--	--	--	--	--	--	----

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		XG 56 038
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
--	--	--	--	--	--	----

TOTAL II						XH 1 886 430
----------	--	--	--	--	--	--------------

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI		
				déficit (II moins I)			XJ 193 902

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
--	--	--	--	----	--	--	--

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL
---	--	--	--	--	--	--	----

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO 193 902
---	--	--	--	----	--	--	------------

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL IGH COMPANY
N° SIRET : 9 1 9 9 0 4 0 8 6 0 0 0 1 5
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CALAIS
14 rue DESCARTES
62100 CALAIS

Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024 Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	1 692 528
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	60 000
		TOTAL I	E 3	1 752 528
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	1 886 430
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	1 886 430
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		133 902
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		133 902

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL IGH COMPANY			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	267 810
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	267 810
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	267 810
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL IGH COMPANY
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CALAIS
14 rue DESCARTES

62100 CALAIS
Exercice du : 01/01/2024au : 31/12/2024

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	267 810
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	M5bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	267 810
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	133 902
Total des déficits restant à reporter		H9	401 712

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL IGH COMPANY</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB	78 545			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 570 877		— Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	1 570 877		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	1 492 332				
								ZH	1 570 877		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)							YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)							XQ			
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	28 650		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	6 250		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)							ST	6 818		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	41 718		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 018		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)							9Z	16 903		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	17 921		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	156 199		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	6 810		
DIVERS	— Montant brut des salaires *							ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP — Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA (193 902)	Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL						
		Plus-values à 19% JM			Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD 1 882 437	Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO						
		Plus-values à 19% JP			Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1										
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 9 1 9 9 0 4 0 8 6 0 0 0 1 5										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SARL IGH COMPANY

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE CALAIS 14 rue DESCARTES 62100 CALAIS

SIRET Société intégrée 91990408600015

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Néant ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	193 902
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 ^{er} du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	193 902
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	193 902

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL IGH COMPANY
N° SIRET : 9 1 9 9 0 4 0 8 6 0 0 0 1 5
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CALAIS
14 rue DESCARTES
62100 CALAIS

Exercice du :01/01/2024 au : 31/12/2024

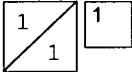
Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		(193 902)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		(193 902)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SARL IGH COMPANY
SIREN de la société mère : 9 1 9 9 0 4 0 8 6
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SARL IGH COMPANY
SIREN de la société intégrée : 9 1 9 9 0 4 0 8 6
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CALAIS 14 rue DESCARTES
62100 CALAIS

Exercice du : 01/01/2024 au : 31/12/2024

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²	MB			
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.
² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY					Néant ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL IGH COMPANY

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	500 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	500 000

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	41 718
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	41 718

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	458 282
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	458 282
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE													EV		X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																							GX		500 000											
Effectifs au sens de la CVAE																							EY													
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																							HX		61 042 868											
Période de référence													GY		0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ		3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation													HR				/					/														

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

9 1 9 9 0 4 0 8 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL IGH COMPANY

ADRESSE (voie) 468-476 AVENUE DE CALAIS

CODE POSTAL 62730

VILLE

MARCK

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 451 651

Total des lignes P1 + P2 P5 1

Total des lignes P3 + P4 P6 451 651

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille PECQUEUR Prénom(s) LAURENT

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 451 651

Naissance : Date 29041972 N° Département 62 Commune ST OMER Pays

Adresse : N° 55 Voie rue CARNOT

Code Postal 62500 Commune ST OMER Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 91990408600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL IGH COMPANY

ADRESSE (voie) 468-476 AVENUE DE CALAIS

CODE POSTAL 62730

VILLE MARCK

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

5

Forme juridique SCI Dénomination HANGALLO

N° SIREN (si société établie en France) 930944061

% de détention 10.00

Adresse : N° Voie 468-476 AVENUE DE CALAIS

Code Postal 62730 Commune MARCK

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SODI INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 789997566

% de détention

Adresse : N° Voie 468-476 AVENUE DE CALAIS

Code Postal 62730 Commune MARCK

Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination ALS AND CO

N° SIREN (si société établie en France) 411853484

% de détention 33.33

Adresse : N° Voie 13 RUE DE LA CROIX PELERINE

Code Postal 62500 Commune ST MARTIN LEZ TATINGHEM

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL IGH COMPANY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 18 267 025 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 692 529 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	16 102 451	100		16 102 551
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	16 102 451	100		16 102 551
ACTIF IMMOBILISE	16 102 451	100		16 102 551

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			100	100
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			100	100
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 482 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	477 301	477 301	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 837	4 837	
Total	482 138	482 138	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	12 390
Total	12 390

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 451 651,00 euros décomposé en 7 451 651 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 551 968 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	6 912 533	887 533	6 025 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 008	47 008		
Dettes fiscales et sociales	62 052	62 052		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	530 375	530 375		
Produits constatés d'avance				
Total	7 551 968	1 526 968	6 025 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	875 000			
(**) Dont envers les associés	342			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 342 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	40 468
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	12 533
Charges sociales - charges à payer	7 872
Etat - autres charges à payer	1 018
Total	61 891

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 837		
Total	4 837		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Prestations de services	500 000
TOTAL	500 000

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2024, la société SARL IGH COMPANY est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL IGH COMPANY. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>NANTISSEMENT DE COMPTE DE TITRES FINANCIERS</i>	6 912 533
Autres engagements donnés	6 912 533
Total	6 912 533
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

EURL IGH COMPANY
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 7.451.651 euros
Siège Social : 468-476 AVENUE DE CALAIS
62730 MARCK
BOULOGNE SUR MER B 919 904 086

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de 1.692.528,71 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1.692.528,71 Euros

En totalité au compte « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi à 3.184.861,41 Euros.

L'associé unique prend acte que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la société, s'élèveront à un montant de 10.715.057,41 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a large, sweeping loop.

EURL IGH COMPANY
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 7.451.651 euros
Siège Social : 468-476 AVENUE DE CALAIS
62730 MARCK
BOULOGNE SUR MER B 919 904 086

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 Juin,

A 14 heures,

Le soussigné PECQUEUR Laurent, associé unique de IGH COMPANY, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7.451.651 Euros,

La société SACOR AUDIT SAS, représentée par Monsieur Philippe ANDRE, et la société SARL CABINET PERON ET ASSOCIES, représentée par Monsieur PERON Jean-François, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 Juin 2025, sont absentes excusées.

1) A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société EURL IGH COMPANY, l'associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes.

2) A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- Approbation des charges non déductibles,
- ~~- Affectation du résultat de l'exercice,~~
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, et après avoir entendu la lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, à savoir les bilans, les comptes de résultat et les annexes, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de 1.692.528,71 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.692.528,71 Euros
------------------------	--------------------

En totalité au compte « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi à 3.184.861,41 Euros.

L'associé unique prend acte que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la société, s'élèveront à un montant de 10.715.057,41 Euros.

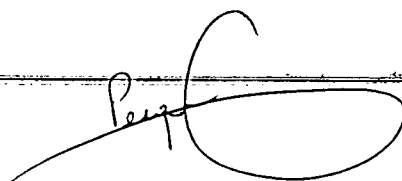
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique précise que les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, seront portées dans le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Marck
Le 30 Juin 2025



IGH COMPANY

Siège Social : 468-476, avenue de calais– 62730 MARCK
EURL au capital de 7 451 651 Euros
N° Siren : 919 904 086

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



GROUPE SACOR

COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPAGNIE DE PARIS
13, RUE AUBER – 75009 PARIS



CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPAGNIE DE PARIS
27 RUE ALFRED NOBEL - 77420 CHAMPS SUR MARNE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée Générale de la société IGH COMPANY,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EURL IGH COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des titres de participation

La note « Titres de participations » de l'annexe aux comptes annuels décrit l'évaluation des titres de participation. La méthode a pour objectif de comparer le montant des titres de participation à la valeur d'inventaire.

Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions éventuelles pour dépréciation et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant.

6- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le 23 juin 2025



SACOR AUDIT

Philippe ANDRÉ
Commissaire aux Comptes

Fait à Champs sur Marne

Le 23 juin 2025



CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

Jean-François PÉRON
Commissaire aux Comptes

EURLIGH COMPANY

Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Bilan Actif

	Brut	Amortissement: Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	16 102 551,00		16 102 551,00	16 102 451,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 102 551,00		16 102 551,00	16 102 451,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				337 200,00
Autres créances	477 301,05		477 301,05	17 434,32
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 350 000,00		1 350 000,00	400 000,00
Disponibilités	332 336,87		332 336,87	107 847,92
Charges constatées d'avance (3)	4 836,51		4 836,51	4 835,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 164 474,43		2 164 474,43	867 317,85
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 267 025,43		18 267 025,43	16 969 768,85
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 451 651,00	7 451 651,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	78 545,00	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 492 332,70	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 692 528,71	1 570 877,70
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 715 057,41	9 022 528,70
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 912 533,03	7 792 511,20
Emprunts et dettes financières diverses (3)	530 374,82	8 957,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 008,17	40 108,79
Dettes fiscales et sociales	62 052,00	105 663,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	7 551 968,02	7 947 240,15
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 267 025,43	16 969 768,85
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 025 000,00	6 900 000,00
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 526 968,02	1 047 240,15
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		2 617,52
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	500 000,04	500 000,00
Chiffre d'affaires net	500 000,04	500 000,00
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	0,96	
Total I	500 001,00	500 000,00
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	41 718,62	212 804,52
Impôts, taxes et versements assimilés	17 921,00	20 647,00
Salaires et traitements	210 847,40	198 134,28
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		0,44
Total II	270 487,02	431 586,24
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	229 513,98	68 413,76
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	1 863 570,67	1 963 570,67
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	51 246,83	20 207,78
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 914 817,50	1 983 778,45
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	501 084,77	481 314,51
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	501 084,77	481 314,51
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 413 732,73	1 502 463,94
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 643 246,71	1 570 517,70



Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-49 282,00	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 414 818,50	2 483 778,45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	722 289,79	912 900,75
BENEFICE OU PERTE	1 692 528,71	1 570 877,70
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	6 468,28	



Dossier de gestion

Tableau de financement

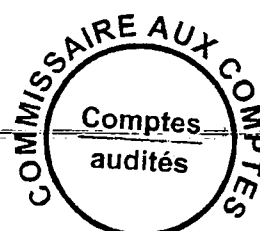
	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 692 529	
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible	1 692 529	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé		
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	527 010	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail		
Subventions d'investissement		
Total des ressources	2 219 539	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants et versements aux associés		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		100
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		877 361
Total des emplois		877 461
Variation du fonds de roulement net global	1 342 078	

	31/12/2024	31/12/2023	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes clients, comptes rattachés		337 200		337 200
Autres créances	477 301	11 842	465 459	
Comptes de régularisation	4 837	4 836	1	
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	47 008	40 109		6 899
Dettes fiscales et sociales	62 052	105 663	43 611	
Autres dettes				
Comptes de Régularisation				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			164 972	
Variation de la trésorerie active	1 682 337	507 848	1 174 489	
Variations de la trésorerie passive		2 618	2 618	
Variation nette de trésorerie			1 177 106	
Variation du fonds de roulement net global			1 342 078	

Dossier de gestion

Du résultat à la trésorerie

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	1 692 529	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie		
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	1 692 529	
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières		
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	527 010	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes de l'exercice	527 010	
Mais votre entreprise doit financer :		
Distributions mises en paiement sur l'exercice		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens financés par crédit-bail)		100
Réduction des fonds propres Remboursement de comptes courants et versements aux associés		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts et des contrats de crédit-bail		877 361
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		877 461
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	505 230	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	1 847 309	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Aucune variation des stocks		
Aucune variation des acomptes versés sur commandes		
Diminution de l'en-cours clients	337 200	
Augmentation des autres créances		465 460
Aucune variation des acomptes reçus		
Augmentation de la dette auprès des fournisseurs	6 899	
Diminution des dettes fiscales et sociales		43 611
Aucune variation des autres dettes		
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		164 972
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	1 682 337	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL IGH COMPANY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 18 267 025 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 692 529 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

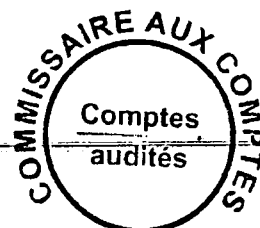
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



 Faits caractéristiques



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	16 102 451	100		16 102 551
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	16 102 451	100		16 102 551
ACTIF IMMOBILISE	16 102 451	100		16 102 551



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			100	100
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			100	100
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



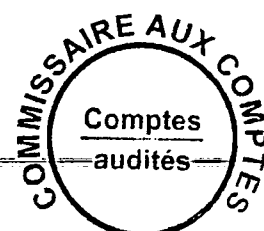
Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 482 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	477 301	477 301	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 837	4 837	
Total	482 138	482 138	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	12 390
Total	12 390



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 451 651,00 euros décomposé en 7 451 651 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 551 968 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	6 912 533	887 533	6 025 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 008	47 008		
Dettes fiscales et sociales	62 052	62 052		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	530 375	530 375		
Produits constatés d'avance				
Total	7 551 968	1 526 968	6 025 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	875 000			
(**) Dont envers les associés	342			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 342 euros.



Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	40 468
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	12 533
Charges sociales - charges à payer	7 872
Etat - autres charges à payer	1 018
Total	61 891

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières.	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 837		
Total	4 837		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024¹
Prestations de services	500 000
TOTAL	500 000

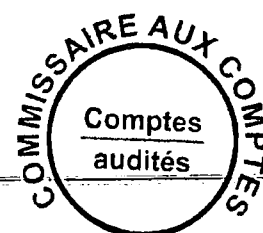
Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2024, la société SARL IGH COMPANY est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL IGH COMPANY. Elle agit en qualité de tête de groupe.



Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
NANTISSEMENT DE COMPTE DE TITRES FINANCIERS	6 912 533
Autres engagements donnés	6 912 533
Total	6 912 533
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



IGH COMPANY

Siège Social : 468-476, avenue de calais– 62730 MARCK
EURL au capital de 7 451 651 Euros
N° Siren : 919 904 086

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024



SACOR **AUDIT**

GROUPE SACOR

COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPAGNIE DE PARIS
13, RUE AUBER – 75009 PARIS



CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPAGNIE DE PARIS
27 RUE ALFRED NOBEL - 77420 CHAMPS SUR MARNE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

À l'Assemblée Générale de la société IGH COMPANY,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EURL IGH COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9 – Dettes Financières de l'annexe des comptes consolidés qui précise que :

« Conformément au contrat de prêt signé en date du 22 décembre 2022, deux ratios financiers, dénommés « R1 » et « R2 », sont rattachés à la dette.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le ratio « R1 » n'est pas respecté. Toutefois, une renégociation de ce ratio financier est prévue au cours du second semestre 2025, afin de l'adapter aux nouvelles conditions convenues entre les parties dans un avenant au contrat de prêt signé en date du 13 décembre 2024 et notamment en ce qui concerne l'enveloppe de crédit-bail supplémentaire de 1 500 000 € ».

3-Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Point « 5. Ecart d'acquisition » du paragraphe « Méthodes et principes de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés :

« Le groupe IGH COMPANY a procédé au calcul de l'écart d'acquisition des titres SASU SODI INVEST. Il a été retenu un montant de 5.436.656 euros au titre de l'écart d'acquisition.

Cet écart d'acquisition positif dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. Les tests de dépréciation ont été effectués selon les indices de perte de valeur définis par le PCG. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31/12/2024.

Le test de dépréciation a été réalisé selon une approche patrimoniale, fondée sur des critères de marché usuels pour la valorisation des sociétés de commerce de gros de boissons. Cette approche, qui permet de comparer la valeur nette comptable et la valeur actuelle de l'écart d'acquisition, se base sur un recalcul annuel d'une marge moyenne et d'un excédent brut d'exploitation moyen. Les valorisations ainsi obtenues font ensuite l'objet de corrections en lien avec certains éléments bilantiels.

Ce test ne met pas en évidence de perte de valeur justifiant une dépréciation de l'écart d'acquisition... »

Point « 6. Règles et méthodes comptables » du paragraphe « Méthodes et principes de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés :

« Immobilisations incorporelles

Le groupe IGH COMPANY a déterminé l'écart d'acquisition des titres SASU SODI INVEST en retenant les valeurs suivantes :

- *Titres de participation de la SASU LE REVE DE BACCHUS : pas d'écart d'évaluation, souscription au capital en numéraire à la date de constitution de la société le 10 octobre 2022.*
- *Titres de participation de EURL SODIBOISSONS : valorisation des titres à partir des capitaux propres de l'entité à la date de prise de contrôle de la société SODI INVEST soit 6.852.752 euros, déduction faite de la valeur d'acquisition du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan soit 2.216.088 euros, soit une valeur de titres de 4.636.664 euros. Les capitaux propres de SODI INVEST ainsi réestimés s'élèvent donc à 6.600.412 euros. »*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gérant.

6- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

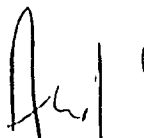
- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment

suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris

Le 26 juin 2025



SACOR AUDIT

Philippe ANDRÉ
Commissaire aux Comptes

Fait à Champs sur Marne

Le 26 juin 2025



CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

Jean-François PÉRON
Commissaire aux Comptes

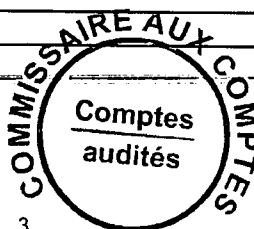
EURL IGH COMPANY

Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2024

États financiers

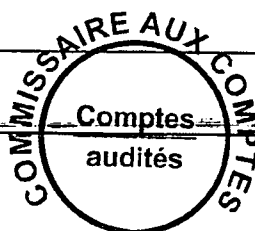
1. Compte de résultat consolidé

Libellé		2024	2023
Chiffre d'affaires	11	55 425 212	55 020 355
Autres produits d'exploitation	12	2 073 488	1 988 907
Produits d'exploitation		57 498 700	57 009 262
Achats consommés	13	(39 565 484)	(38 584 740)
Charges externes	14	(5 935 714)	(5 009 887)
Impôts et taxes	15	(311 361)	(330 115)
Charges de personnel	16	(6 949 493)	(6 996 682)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17	(2 887 639)	(2 671 727)
Charges d'exploitation		(55 649 691)	(53 593 151)
Résultat d'exploitation		1 849 010	3 416 111
Produits financiers	18	557 794	509 200
Charges financières	19	(775 887)	(777 369)
Résultat financier		(218 093)	(268 169)
Opération en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		1 630 918	3 147 942
Produits exceptionnels	20	2 372 848	1 397 907
Charges exceptionnelles	21	(2 123 747)	(1 843 130)
Résultat exceptionnel		249 101	(445 223)
Charges d'impôts	22	(289 473)	(725 427)
Résultat net des entreprises intégrées		1 590 546	1 977 292
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 590 546	1 977 292
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		1 590 546	1 977 292
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		7 451 651	7 451 651
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		0.21	0.27
Résultat par action		0.21	0.27



2. Bilan consolidé

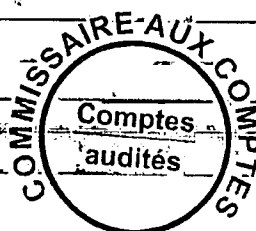
Libellé		2024	2023
Capital souscrit non appelé	1		
Immobilisations incorporelles	2	5 829 872	5 708 051
Dont Ecart d'acquisition	1	5 436 656	5 436 656
Immobilisations corporelles	2	5 152 996	5 074 704
Immobilisations financières	3	4 852 704	4 710 208
Titres mis en équivalence		0	0
Actif Immobilisé		15 835 572	15 490 963
Stocks et en-cours	4	4 850 361	5 562 656
Clients et comptes rattachés	5	6 280 342	7 168 043
Autres créances et comptes de régularisation	5	14 347 488	15 926 915
Dont impôt différés actif		6 238	26 233
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6	4 410 548	6 061 252
Actif circulant		29 888 741	34 718 868
Total Actif		45 724 313	50 209 830
Capital		7 451 651	7 451 651
Primes liées au capital			
Ecart de réévaluation			
Réserves (part du groupe)		1 977 292	
Résultat net (Part du groupe)		1 590 546	1 977 292
Capitaux propres (Part du groupe)	7	11 019 489	9 428 943
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres			
Total des capitaux propres		11 019 489	9 428 943
Ecart d'acquisition	1		
Provisions pour risques et charges		104 225	104 225
Dettes financières	9	15 187 445	17 387 024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	8 887 519	12 383 999
Autres dettes et comptes de régularisation	10	10 525 634	10 905 639
Dont impôts différés passif		18 009	50 630
Dettes		34 600 598	40 676 662
Total Passif		45 724 313	50 209 830



Etats financiers

3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2024	2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	1 849 010	3 416 111
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie	3128	1 878
ou non liés à l'activité		
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	2 531 391	2 627 274
= Résultat brut d'exploitation	4 383 529	6 045 263
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation		
- Variation des stocks	712 295	242 882
- Variation des créances d'exploitation	2 903 545	-2 591 623
+ Variation des dettes d'exploitation	-3 789 804	2 577 404
= Flux net de trésorerie d'exploitation	4 209 566	6 273 926
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité		
- Frais financiers	-775 887	-777 369
+ Produits financiers	557 794	509 200
- Impôts sur les sociétés	-289 473	-725 427
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-296 102	-571 642
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	463 405	500 199
- Variation des autres créances liées à l'activité	-458 439	
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-78 776	293 435
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	3 332 087	5 502 322
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	4 580 799	-4 182 409
+ Cessions d'immobilisations	1 799 595	892 384
Entrée de périmètre		-1 882 457
- Titre Sodi Invest : 8.650.800		
+ Frais acquisition de titres : 29.423		
- Trésorerie entrée (6.547.766 + 250.000)= 6.797766		
+ Réduction d'immobilisations financières	5900	2 533
(+/-) Variation des dettes et créances relatives aux investissements	711	-182 461
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-2 774 593	-5 332 410
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	-8 615	8 957
- Réduction de capital		
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts titres		8 650 000
+ Emissions d'emprunts CB	2 364 614	1 399 362
- Remboursements d'emprunts	-4 529 565	-4 197 611
+ Subventions d'investissements reçues		
(+/-) Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	-4 097	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-2 177 663	5 860 708
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-1 620 169	6 030 620
+ Trésorerie d'ouverture	6 030 620	
= Trésorerie de clôture	4 410 451	



Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice

Présentation du groupe et évolution

Le groupe IGH COMPANY repose sur une activité de distribution en gros de boissons au service des cafetiers, hôteliers, restaurateurs, et discothèques, mais aussi un secteur de vente au détail de boissons en magasin spécialisé, depuis l'acquisition de la SASU LE REVE DE BACCHUS.

Faits marquants

La société IGH COMPANY, entité consolidante, a fait l'acquisition de 100 % des titres SODI INVEST selon les modalités suivantes :

- Apport des 170.000 titres détenus par Laurent PECQUEUR le 29 Septembre 2022 (soit 34 % du capital)
- Acquisition des 330.000 titres détenus par la SC ALS AND CO le 20 Décembre 2022 (soit 66 % du capital)

La SAS SODI INVEST détient 100% des titres de l'EURL SODIBOISSONS et 100% des titres de la SAS LE REVE DE BACCHUS.

Méthodes et principes de consolidation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement ANC n°2020-01.

L'exercice clos le 31/12/2024 de l'entreprise consolidante et des sociétés consolidées a une durée de 12 mois.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise tête de groupe est identique à celles des entreprises consolidées, soit le 31/12/2024.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

2. Définition du périmètre de consolidation

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
SARL IGH COMPANY Siret 919 904 086 00015 -- Siège social : 62730 MARCK	IG	100,00	100,00
SASU SODI INVEST Siret 789 997 566 00029 -- Siège social : 62730 MARCK	IG	100,00	100,00
EURL SODIBOISSONS Siret 790 030 696 00021 -- Siège social : 62500 LEULINGHEN	IG	100,00	100,00
SASU LE REVE DE BACCHUS Siret 920 371 333 00013 -- Siège social : 59270 BAILLEUL	IG	100,00	100,00

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Au 31-décembre-2024, le périmètre comprend 4 sociétés. Toutes sont intégrées globalement.



3. Variation du périmètre de consolidation

La société EURL IGH COMPANY a été créée le 29 septembre 2022 et le groupe constitué le 29 septembre 2022, les premiers comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans clos au 31/12/2023.

Les comptes consolidés de l'année 2024 n'enregistrent aucun changement dans le périmètre de consolidation, et aucun changement dans les pourcentages de détention.

4. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté en « Primes et réserves » dans la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres.

Le groupe ainsi constitué ne comprend aucune société étrangère dans son périmètre de consolidation.

5. Ecart d'acquisition

Au titre des premiers comptes consolidés établis au 31/12/2023, le groupe IGH COMPANY a procédé au calcul de l'écart d'acquisition des titres SASU SODI INVEST. Il a été retenu un montant de 5.436.656 euros au titre de l'écart d'acquisition.

Cet écart d'acquisition positif dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. Les tests de dépréciation ont été effectués selon les indices de perte de valeur définis par le PCG. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31/12/2024.

Le test de dépréciation a été réalisé selon une approche patrimoniale, fondée sur des critères de marché usuels pour la valorisation des sociétés de commerce de gros de boissons. Cette approche, qui permet de comparer la valeur nette comptable et la valeur actuelle de l'écart d'acquisition, se base sur un recalcul annuel d'une marge moyenne et d'un excédent brut d'exploitation moyen. Les valorisations ainsi obtenues font ensuite l'objet de corrections en lien avec certains éléments bilantiels.

Ce test ne met pas en évidence de perte de valeur justifiant une dépréciation de l'écart d'acquisition.

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.
- Ecart d'acquisition positifs : un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecart d'acquisition ».
- Les écarts d'acquisition positifs n'ayant pas de durée de vie économique finie, ne font pas l'objet d'un amortissement (ANC 2020-01). L'écart d'acquisition est non amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.
- Ecart d'acquisition négatifs : un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

6. Règles et méthodes comptables

Afin d'établir des comptes consolidés sur une période de 12 mois et de préserver une lisibilité des comptes, nous avons établi les présents comptes consolidés en considérant que l'entreprise consolidante a la possibilité d'orienter et d'utiliser les actifs du groupe de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs. La prise de contrôle effective correspond donc à la date de création de la société car son objet unique, mené par son équipe de dirigeants historiques est la reprise des sociétés cibles.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, frais de acquisition et hors frais d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.



Immobilisations incorporelles

Le groupe IGH COMPANY a déterminé l'écart d'acquisition des titres SASU SODI INVEST en retenant les valeurs suivantes :

- Titres de participation de la SASU LE REVE DE BACCHUS : pas d'écart d'évaluation, souscription au capital en numéraire à la date de constitution de la société le 10 Octobre 2022.
- Titres de participation de EURL SODIBOISSONS : valorisation des titres à partir des capitaux propres de l'entité à la date de prise de contrôle de la société SODI INVEST soit 6.852.752 euros, déduction faite de la valeur d'acquisition du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan soit 2.216.088 euros, soit une valeur de titres de 4.636.664 euros. Les capitaux propres de SODI INVEST ainsi réestimés s'élèvent donc à 6.600.412 euros.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'amortissement

- Logiciels	2 à 5 ans
- Installations générales	3 à 10 ans
- Matériel outillage	3 à 5 ans
- Investissements en clientèle	2 à 5 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel de bureau, informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances clients et autres créances

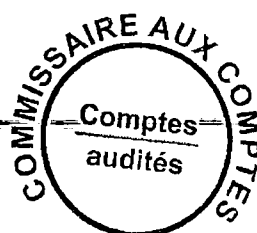
Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Subventions d'investissements

Néant

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Elles concernent les frais d'émission d'emprunt et sont amorties sur la durée de l'emprunt.



Contrats de crédits baux

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les contrats de crédits baux ont fait l'objet des retraitements suivants :

- Inscription au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant,
- Inscription au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Comptabilisation des instruments financiers

Néant.

Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concement des salariés en activité. Ces indemnités n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges,

La provision pour indemnités de retraite devrait être comptabilisée uniquement pour SODI INVEST car selon le règlement ANC n°2020-01 (art.232-1), à la date d'acquisition, tous les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés (tels qu'indemnités de départ, compléments de retraite ou couverture médicale) doivent être identifiés et comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière.

Lorsque la méthode comptable du groupe consiste à ne pas provisionner ses engagements vis-à-vis des salariés en « période de croisière », les engagements de l'entité acquise, obligatoirement comptabilisés lors de la première consolidation, devraient être repris en résultat consolidé des exercices ultérieurs en fonction de l'utilisation effective de la provision.

Les provisions pour engagements de retraite et avantages similaires afférant à l'entité acquise sont comptabilisées même dans le cas où le groupe acquéreur n'a pas opté pour la comptabilisation de ces engagements.

Cependant, le montant des engagements de retraite de l'entité SODI INVEST était à Zéro à la date de prise de contrôle.

Les engagements de retraite des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation s'élèvent au 31 décembre 2024 à :

- SASU SODI INVEST : 7.875 euros
- EURL SODIBOISSONS : 22.494 euros
- SASU LE REVE DE BACCHUS : 618 euros

L'évaluation des engagements de retraite est faite selon les hypothèses de calculs suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans
- Taux d'évolution salarial annuel : 1 %
- La table de mortalité utilisée est celle de l'INSEE 2020-2022
- Turn-over : réel en fonction des entrées/sorties 2024
- Taux d'actualisation : 3,40 %



Résultat courant et exceptionnel

Le résultat exceptionnel, par opposition à courant, est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Cette rubrique n'est alimentée que dans le cas où un événement majeur est intervenu durant l'exercice comptable et/ou est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'établissement des comptes consolidés, aucun événement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.



Notes annexes sur les postes du bilan

1. Détail des écarts d'acquisition

Libellé	2024	2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	5 436 656	5 436 656						
Amortissements des écarts d'acquisition								
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	5 436 656	5 436 656						
Ecart d'acquisition passif								
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette								

Libellé	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	5 436 656			5 436 656
Partenaires				
Partenaires hors groupe	5 436 656			5 436 656
Ecart d'acquisition passif				



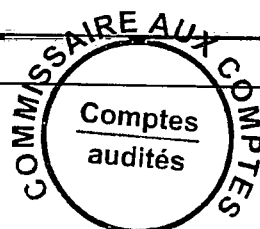
2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2024	2023	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	100 189	50 189	50 000				
Droit au bail							
Fonds commercial	209 685	209 685					
Autres immobilisations incorporelles	227 837	134 087	125 000	(31 250)			
Ecart d'acquisition	5 436 656	5 436 656					
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/imm. incorp.							
Immobilisations incorporelles	5 974 367	5 830 617	175 000	(31 250)			
Terrains							
Agencements et aménagements de terrains							
Constructions							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage	304 152	380 184	66 754	(142 786)			
Autres immobilisations corporelles	11 735 313	10 664 693	4 190 649	(3 120 030)			
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes s/imm. corp.							
Immobilisations corporelles	12 039 465	11 044 877	4 257 403	(3 262 816)			
Total	18 013 831	16 875 494	4 432 403	(3 294 066)			

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2024	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	35 163	25 791	9 372				
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	109 333	98 774	35 152	(24 594)			
Amortissements des immobilisations incorporelles	144 496	124 565	44 524	(24 594)			
Agencements et aménagements de terrains							
Constructions							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage	232 228	241 934	39 074	(48 780)			
Autres immobilisations corporelles	6 654 241	5 728 238	2 447 795	(1 525 096)			3 304
Amortissements des immobilisations corporelles	6 886 469	5 970 172	2 486 869	(1 573 876)			3 304
Amortissements sur actif immobilisé	7 030 965	6 094 737	2 531 393	(1 598 470)			3 304



3. Immobilisations financières et titres mises en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2024	2023	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de particip. C10	644 298	542 047	102 251					
Titres de particip. ALS AND CO	4 091 811	4 091 811						
Titres de particip. SCI Hangalilo	100		100					
Dépôts et cautionnements versés	116 395	75 550	40 845					
Prêts au personnel	100	800	5 200	(5 900)				
Immobilisations financières	4 852 704	4 710 208	148 396	(5 900)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	4 852 704	4 710 208	148 396	(5 900)				

Les titres de participation comprennent :

- Les titres de participation C10 : 644.298 euros
- Les titres de participation ALS AND CO : 4.091.811 euros (acquis par voie d'apport)
- Les titres de participation SCI HANGALILO : 100 euros

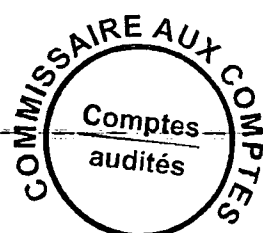
Les créances immobilisées se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	2024	2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	116 395	75 550						116 395
Total	116 395	75 550						116 395

4. Stocks et en-cours

Libellé	2024	2023
Stock de marchandises	4 822 004	5 534 766
Stock matériels publicitaires	28 357	27 889
Total	4 850 361	5 562 655

Les stocks de marchandises et de matériels publicitaires ne concernent que les entités EURL SODIBOISSONS et SAS LE REVE DE BACCHUS.



5. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	2024			2023	
	Brut	Provisions	Net		
Clients et comptes rattachés part > 1 an	657 550		657 550		308 373
Clients et comptes rattachés part < 1 an	6 663 894	1 041 101	5 622 793		6 859 670
Clients et comptes rattachés	7 321 444	1 041 101	6 280 343		7 168 043
Avances et acomptes versés sur commandes	24 783		24 783		8 102
Créances sur personnel & org. sociaux - part > 1an	5 100		5 100		
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	1 346		1 346		11 160
Créances fiscales hors IS - part > 1an					
Créances fiscales hors IS part < 1an	118 823		118 823		530 648
Créances liées à l'intégration fiscale					
Etat Impôt sur les bénéfices - part > 1an					
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	458 439		458 439		0
Autres créances part > 1 an	532 524		532 524		362 012
Autres créances part < 1an	12 901 948	36 000	12 865 948		14 723 898
Charges à répartir					
Charges constatées d'avance part < 1 an	334 286		334 286		264 861
Impôts différés actifs	6 238		6 238		26 233
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)					
Autres créances et comptes de régularisation	14 383 487	36 000	14 347 487		15 926 914
Actif circulant	21 704 931	1 077 101	20 627 830		23 094 957

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3ans	3 ans<4 ans	4 ans<5 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés	7 321 444	6 663 894	270 932	178 018	138 792	69 809	
Avances et acomptes versés sur commandes	24 783	24 783					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	1 346	1 346					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	118 823	118 823					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	458 439	458 439					
Autres créances	13 434 472	12 901 948	214 789	148 688	89 639	37 829	41 579
Charges constatées d'avance part < 1 an	334 286	334 286					
Impôt différé actif	6 238	6 238					
Autres créances et comptes de régularisation	14 378 387	13 845 863	214 789	148 688	89 639	37 829	41 579
Actif circulant	21 699 831	20 509 757	485 721	326 706	228 431	107 638	41 579



6. Trésorerie nette

Libellé	2024	2023
Trésorerie active nette	4 410 548	6 061 252
Disponibilités	4 410 548	6 061 252
Trésorerie à court terme	4 410 548	6 061 252
Trésorerie passive assimilée à une dette	98	30 630
Concours bancaires (dettes)	98	30 630
Trésorerie nette	4 410 450	6 030 622

7. Variation des capitaux propres consolidés

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2023	7 451 651					1 977 292	9 428 943	
Affectation du résultat N-1			1 977 292					
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						1 590 546	1 590 546	
Var. de capital par voie d'apport de titres								
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre								
Autre								
2024	7 451 651		1 977 292			1 590 546	11 019 489	

Le capital de la société IGH COMPANY a été constitué par voie d'apport de titres détenus par Laurent PECQUEUR :

- 170.000 actions SODI INVEST pour un montant de 3.364.200 euros
- Nue-propriété de 85.394 parts sociales ALS AND CO pour un montant de 3.556.613 euros
- Usufruit de 31.147 parts sociales ALS AND CO pour un montant de 530.838 euros

8. Provisions pour risques

Libellé	2024	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour risques	104 225	104 225					
Provisions pour risques	104 225	104 225					

Les provisions pour risques correspondent à un risque prud'homal non tranché sur l'exercice 2024, et à des risques sur cautions. Ces cautions n'ont pas été activées sur l'exercice 2024.

9. Dettes financières

Libellé	2024	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts crédits baux	3 227 300	2 358 424	2 364 614	(1 495 738)			
Emprunts auprès établis. de crédit – courant	11 878 015	14 911 842		(3 033 827)			
Intérêts courus sur emprunts	82 033	86 129		(4096)			
Concours bancaires (dettes)	98	30 630		(30 532)			
Dettes financières	15 187 446	17 387 026	2 364 614	(4 564 193)			

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts établis. de crédit et c.baux	15 105 315	4 611 309	3 077 130	2 262 107	1 652 883	3 501 885	0
Intérêts courus sur emprunts	82 033	82 033					
Concours bancaires (dettes)	98	98					
Dettes financières	15 187 446	4 693 440	3 077 130	2 262 107	1 652 883	3 501 885	0

Conformément au contrat de prêt signé en date du 22 décembre 2022, deux ratios financiers, dénommés « R1 » et « R2 », sont rattachés à la dette. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le ratio « R1 » n'est pas respecté. Toutefois, une renégociation de ce ratio financier est prévue au cours du second semestre 2025, afin de l'adapter aux nouvelles conditions convenues entre les parties dans un avenant au contrat de prêt signé en date du 13 décembre 2024 et notamment en ce qui concerne l'enveloppe de crédit-bail supplémentaire de 1 500 000€.

10. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2024	2023
Dettes fournisseurs part < 1 an	8 887 519	12 383 999
Dettes fournisseurs immobilisations part < 1 an	36 020	35 309
Dettes fournisseurs	8 923 539	12 419 308
Dettes sociales part < 1 an	1 378 482	1 583 696
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	867 818	978 546
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	0	78 776
Comptes courants Laurent PECQUEUR	342	8 957
Autres dettes part < 1 an	7 276 269	7 356 608
Charges à payer		
Produits constatés d'avance part < 1 an	948 694	813 117
Impôt différé passif	18 009	50 630
Autres dettes et comptes de régularisation	10 489 614	10 870 331
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	19 413 153	23 289 639



Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	8 923 539	8 923 539					
Dettes sociales part < 1 an	1 378 482	1 378 482					
Dettes fiscales hors IS part < 1 an	867 818	867 818					
Impôts sur les bénéfices part < 1 an	0	0					
Comptes courants groupe part < 1 an	342	342					
Autres dettes part < 1 an	7 276 269	7 276 269					
Charges à payer							
Produits constatés d'avance part < 1 an	948 694	948 694					
Impôt différés passif	18 009	18 009					
Autres dettes et comptes de régularisation	10 489 614	10 489 614					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	19 413 153	19 413 153					

Notes annexes sur les impôts différés

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (Impôt)	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	26 233	6 238	(19 995)				
Impôts différés - passif	50 630	18 009	(32 621)				
Valeur nette impôt différé	(24 397)	(11 771)	(12 626)				
Liasse							
Fiscalité différée (décalages temporels)	16 176	16 451	275				
A1	(40 573)	(28 222)	(12 351)				
Annulation part IP et MEE							
Sous total	(24 397)	(11 771)	(12 626)				
Autres							
Valeur nette par catégorie	(24 397)	(11 771)	(12 626)				



Notes annexes sur les postes du compte de résultat

11. Chiffre d'affaires

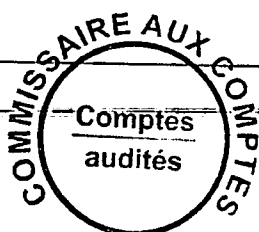
Libellé	2024	2023
Ventes de marchandises	56 020 966	55 512 373
Production vendue de services	413 209	428 799
Rabais, remises et ristournes accordés	(1 008 963)	(920 816)
Chiffre d'affaires	55 425 212	55 020 356

12. Autres produits d'exploitation

Libellé	2024	2023
Subventions d'exploitation	12 500	38 000
Reprise sur provisions d'exploitation	378 894	273 858
Rep./Prov. engagements de retraite	0	0
Transferts de charges d'exploitation	1 624 318	1 609 213
Autres produits	57 778	67 836
Autres produits d'exploitation	2 073 490	1 988 907

13. Achats consommés

Libellé	2024	2023
Achats de marchandises	44 085 498	44 049 491
Droits spécifiques	248 200	296 225
Transport accessoires achats de marchandises	262 260	260 758
RRR obtenues	(1 933 071)	(2 102 670)
Aide de marché	(3 089 202)	(3 099 804)
Remise gratuites	(514 453)	(436 187)
Remise activité bière	(19 800)	(25 500)
Remise conditionnelle	(200 000)	(654 402)
Achats enseignes et matériel bière, café	13 757	10 608
Variation de stock marchandises	712 295	286 220
Achats consommés	39 585 484	38 584 739



14. Charges externes

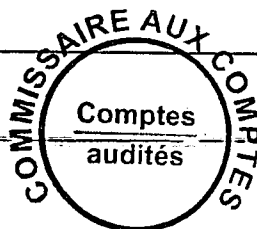
Libellé	2024	2023
Sous-traitance	0	0
Locations immobilières et charges locatives	1 191 462	743 444
Locations mobilières	245 866	192 754
Entretien et réparations	1 225 761	1 156 879
Primes d'assurances	197 290	167 782
Autres services extérieurs	648 290	666 198
Personnel détaché et Interimaire	191 720	200 332
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	224 049	185 406
Publicité, publications, relations publiques	531 928	433 545
Transport	356 751	361 104
Déplacements, missions et réceptions	404 514	424 788
Frais postaux et frais de télécommunications	53 204	55 364
Frais bancaires	98 036	81 580
Autres charges externes	217 907	159 012
Perte sur créances irrécouvrables	317 199	177 179
Autres charges	31 735	2 520
Charges externes	5 935 712	5 009 887

15. Impôts et taxes

Libellé	2024	2023
Impôts et taxes sur rémunérations	99 684	95 485
Contribution économique territoriale	76 909	120 861
Autres impôts et taxes	134 768	113 769
Impôts et taxes	311 361	330 115

16. Charges de personnel

Libellé	2024	2023
Rémunérations du personnel	4 757 453	4 579 763
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	1 795 548	1 646 403
Autres charges de personnel	252 946	436 342
Participation des salariés	143 544	334 174
Charges de personnel	6 949 491	6 996 682



17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2024	2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	37 524	21 355
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	2 493 867	2 211 241
Dot./Amt. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation	356 247	439 131
Dot/Prov. engagements de retraite		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 887 639	2 671 727

18. Produits financiers

Libellé	2024	2023
Revenus des autres participations	371 005	369 955
Gains de change sur opérations financières		
Autres produits financiers	186 790	139 245
Produits financiers	557 795	509 200

19. Charges financières

Libellé	2024	2023
Charges d'intérêts	775 887	775 281
Pertes de change sur opérations financières		
Autres charges financières		2 088
Charges financières	775 887	777 369

20. Produits exceptionnels

Libellé	2024	2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	124 963	68 479
Produits de cessions d'immobilisations	1 799 595	892 384
Reprise provision à caractère exceptionnel	0	2 315
Reprise exceptionnel dépréciation actif circulant	109 849	3 009
Autres produits exceptionnels	338 442	431 720
Produits exceptionnels	2 372 848	1 397 907



21. Charges exceptionnelles

Libellé	2024	2023
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	11 503	3 561
VNC des immobilisations cédées	1 695 776	871 485
Autres charges exceptionnelles	284 599	568 082
Dotations exceptionnelles dépréciations actif circulant	131 869	362 395
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	0	37 607
Charges exceptionnelles	2 123 747	1 843 130

22. Impôts sur les résultats et preuve d'impôts

Libellé	2024	2023
Impôt sur les bénéfices	0	757 295
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	470 609	9 706
Impôts différés	(34 696)	57 063
Crédit d'impôt Mécénat	(146 440)	(98 637)
Charges d'impôts	289 473	725 427

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2024	2023
Résultat des entreprises intégrées	1 590 546	1 977 292
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des M EE	435 913	824 064
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des M EE	2 026 459	2 801 356
Taux d'impôt de l'entité co nsolidante	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité co nsolidante	506 615	700 339
Effets des différences de base	(10 160)	90 599
Effets des différences de taux	0	0
Effets des dispositions fiscales particulières	(57 662)	22 852
Crédit d'impôt mécénat	(146 440)	(98 637)
Redressement IS	0	9 706
Autres	(2 880)	568
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	289 473	725 427
CHARGE D'IMPOT REELLE	289 473	725 427
ECART	0	0
Taux effectif d'impôt	14,29%	25,89%



Autres Informations

23. Effectifs

Libellé	2024	2023
Cadres	3	6
Agents de maîtrise et techniciens	3	4
Employés	34	32
Ouvriers	83	78
Effectif moyen interne	123	120
Effectif moyen intérimaire	5	6
Effectif moyen total	128	126

24. Engagements hors-bilan

- Caution droit sur vins et alcools : 105.000 euros.
- Nantissement du fonds de commerce pour contrat distributeur : 167.842 euros
- Nantissement des titres SODI-INVEST : 6.912.533 euros



**Attestation des Commissaires aux comptes
relative aux informations préparées dans le cadre
du contrat de prêt CIC Nord-Ouest / Caisse
Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de
France**

Exercice du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024



**CABINET PÉRON
& ASSOCIÉS**

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

27, RUE ALFRED NOBEL
77420 CHAMPS SUR MARNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



SACOR AUDIT

SACOR AUDIT

13, RUE AUBER
75009 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Attestation des Commissaires aux comptes relative aux
informations préparées dans le cadre du contrat de prêt contracté
le 20 décembre 2022 auprès des banques CIC Nord-Ouest et
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

IGH COMPANY

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Gérant,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **IGH COMPANY** et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations de ratios financiers figurant dans « l'attestation relative aux ratios financiers » réalisé par vos soins pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ci-joint et établi dans le cadre du contrat de prêt (article 8.2 « engagements financiers ») d'un montant de 8 650 000 euros, daté du 20 décembre 2022 (modifié par l'avenant du 13 décembre 2024) et signé par Crédit Lyonnais, Banque Palatine, Société Générale, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France et Crédit Industriel et Commercial et IGH COMPANY.

Cette attestation porte sur les ratios « R1 » et « R2 » conformément à l'article 8.2 du contrat de prêt « engagements financiers ».

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Gérant de l'EURL IGH COMPANY, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes consolidés de la société. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci-joint. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la société IGH COMPANY et, en particulier, de donner une interprétation au contrat de prêt.

Il ne nous appartient pas non plus d'apprécier le respect des ratios financiers fixés dans le contrat de prêt ainsi que les conséquences en cas de non-respect.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société IGH COMPANY pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour le calcul des ratios financiers. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes consolidés de la société IGH COMPANY en date du 27 juin 2024.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de la société IGH COMPANY postérieurs au 31 décembre 2024, et par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.

Notre intervention a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de la copie du contrat de prêt et les avenants que vous nous avez communiqué ;
- vérifier la concordance des montants utilisés dans le calcul des ratios financiers au 31 décembre 2024 avec les montants figurant dans les livres comptables ayant servi à la préparation des comptes consolidés de la société IGH COMPANY pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier la conformité des modalités de calcul des ratios financiers au 31 décembre 2024 avec celles figurant au contrat de prêt ;
- vérifier le calcul arithmétique des informations figurant dans le document ci-joint, le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Ces travaux ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les ratios financiers présentés dans le document ci-joint.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations présentées dans le document joint, utilisées pour le calcul des ratios financiers.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les banques parties au contrat de prêt pourraient par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre de ce contrat de prêt, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard des besoins des banques concernées.

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'EURL IGH COMPANY, notre responsabilité à l'égard de l'EURL IGH COMPANY et de son associé est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, y compris les banques ainsi que tout emprunteur, agent ou toute autre partie au contrat de prêt, étant précisé que nous ne sommes pas parties à ce contrat de prêt.

Le cabinet Péron et associés et le cabinet Sacor Audit ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant ou de l'exécution du contrat de prêt ou en relation avec celui-ci.

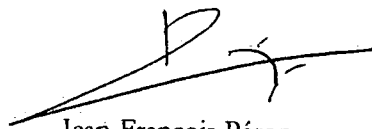
En aucun cas le cabinet Péron et associés et le cabinet Sacor Audit ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris, le 27 juin 2025

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Péron et associés



Jean-François Péron
Associé

Sacor Audit



Philippe ANDRE
Associé

ATTESTATION RELATIVE AUX RATIOS FINANCIERS

Contrat de Prêt de huit millions six cent cinquante mille euros (8 650 000 EUR) en date du 20 décembre 2022

Contrat de Prêt conclu entre IGH COMPANY en qualité d'Emprunteur, BANQUE CIC NORD OUEST, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, et CAISSE REGIONALE DE CREDIT 6/9 MUTUEL NORD EUROPE en qualité de Prêteurs et BANQUE CIC NORD OUEST en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés.

La présente attestation vous est transmise conformément aux stipulations des Articles 8.1 et 8.2. du Contrat de Prêt, relatifs aux engagements de l'Emprunteur.

Cette attestation est établie au titre de la période de 12 mois s'achevant au 31/12/2024.

Les valeurs et Ratios Financiers ci-dessous ont été calculés sur la base des comptes consolidés annuels d'IGH COMPANY se rapportant à la période correspondante.

Pour les besoins de l'Article 8.2. "Engagements Financiers" du Contrat de Prêt, nous attestons que la valeur des éléments entrant dans la détermination des Ratios Financiers ainsi que les valeurs des différents Ratios, s'établissent comme suit (en K€) :

- Dettes Financières Nettes :	15.187 K€
- EBITDA :	4.383 K€
- Fonds Propres :	11.019 K€
- Free Cash Flow :	3.670 K€
- Service de la Dette :	5.340 K€
- Frais Financiers Nets :	210 K€
- R1, Dettes Financières Nettes / EBITDA :	2.46
- R2, Free Cash Flow / Service de la Dette :	0.687

Pour les besoins de l'Article "Remboursement Anticipé Obligatoire du Prêt", nous attestons que les valeurs des éléments entrant dans la détermination du montant de Remboursement Anticipé Obligatoire, s'établissent comme suit :

- Montant des cessions nettes d'actifs immobilisés :	1.800 K€
- Montant des indemnités d'assurance reçues :	515 k€
- Montant des indemnités versées au titre de l'Assurance Emprunteur :	0 K€

- Montant des Investissements :	4.580 K€
Investissement en clientèle	1.595 K€
Agencement	46 K€
Matériel Roulant- Industriel	164 K€
Investissement Mat de transports	877 K€
Investissement autres	228 K€
Investissement crédit-bail clientèle	1.522 K€
Immobilisations financières	148 K€

Remarque : Les investissements financés en crédit-bail sont entrés dans les investissements et sortis lors de la cession. Ceux-ci sont ensuite retraités dans les comptes consolidés.

Pour une meilleure lecture il conviendrait de retrancher les investissements en clientèle financés en crédit-bail soit un investissement net de $(4.580 - 1522) : 3.058$ K€

- Montant des emprunts et prêts hors crédit baux	11.960 k€
--	-----------

R1

	en K€
Dettes à court ou moyen termes auprès des établissements de crédits	11 960
Dettes crédit bail	3 227
Comptes courants Personnes Physiques	0
Cession poste client (affacturage)	
Emprunts obligataires (subordonnés au prêt)	
Disponibilités	(4 411)
VMP	
Dettes financières nettes	10 776
Rex	1 849
Dotation nette des reprises aux amortissements et aux provisions	2 534
EBITDA	4 383
R1 = Dettes financières nettes / EBITDA	2,46

Calcul trésorerie nette

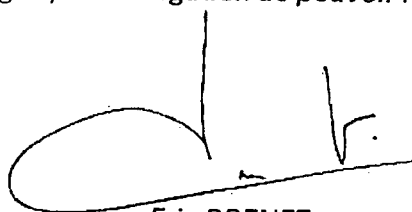
	en K€
Disponibilités	4 411
Concours bancaires courant	(0)
Autres dettes à court terme (Compte courant Laurent Pecqueur)	(0)
Trésorerie nette	4 411

R2

	Libellé	en K€
+	EBITDA	4 383
+	Produits exceptionnels (partie correspondante à des recettes effectives)	2 263
-	Variation négative du BFR	
+	Nouveaux emprunts contractés auprès des banques et créanciers	2 364
+	Toute augmentation de capital en numéraire	
-	Variation positive du BFR	(174)
-	Décassements au titre des investissements (yc croissance externe)	(4 580)
-	Dividendes versés aux actionnaires	
-	Charges exceptionnelles (partie correspondante à des dépenses effectives)	(297)
-	IS et tout autres impôts payés en consolidés	(289)
-	Rbsmt anticipé obligatoire au titre du prêt	
	Free Cash Flow	3 670
+	Intérêts et charges assimilés (yc celles afférentes aux crédits baux et loc financières + affacturage)	776
+	Rbsmt en principale des dettes financières (yc les CB et loc financières retraités)	4 564
	Service de la dette	5 340
	R2 = Free cash flow / service de la dette	0,6871

Fait à Leulinghem

Signé par : *délégation de pouvoir reçu*



Eric BRENET

Directeur Administratif et Financier